

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE ASSEMBLEE GENERALE DU 7 OCTOBRE 2022

Merci à tous de votre présence.

- Mme Gaëlle **LEFEVRE**, adjoint au Maire chargé des associations.
- Mme Béatrice **LARQUET**, Vice-Présidente du Comité de Champagne.
- M. **Marc NOEL**, membre du Bureau exécutif du Comité de Champagne, adjoint au Directeur des compétitions.
- Et vous toutes et tous, nous sommes 34 membres et sympathisants présents.

L'assemblée générale du Comité de Champagne s'est tenue à Reims le 24 septembre. Un hommage a d'abord été rendu aux bridgeurs du Comité de Champagne disparus pendant l'année écoulée. Notre club de Villers-Cotterêts n'a malheureusement pas été épargné par ces décès :

- Françoise **LEDOUX**
- Hubert **GARNIER**
- Marie-Paule **GREHAN**, licenciée à Crépy-en-Valois, mais membre sympathisant à Villers-Cotterêts.

Merci de respecter une minute de recueillement en leur mémoire.

L'ordre du jour de l'AG du Comité comportait, après l'approbation du compte-rendu de l'année dernière :

- Le rapport d'activité du Président.
- L'intervention du Directeur des compétitions.
- Le rapport financier du Trésorier.
- Les conclusions du vérificateur aux comptes.
- Votes sur l'ensemble des rapports.

Le rapport d'activité du Président. Le C/R de cette AG est disponible pour ceux qui voudraient en prendre connaissance, et sera inséré sur le site du club.

L'éditorial de notre Président du Comité, **Jean-Luc CORPART**, en page 3 du carnet du Comité, lequel est de nouveau disponible, les évoque.

Points les plus marquants :

- Si les effets de la crise sanitaire ont tendance à s'estomper –il faut toutefois rester prudents-, les niveaux d'avant crise ne sont pas encore atteints, bien que des signaux encourageants soient perceptibles.
- La FFB ayant décidé d'augmenter de 3€ le prix des licences, le Comité de Champagne a décidé de prendre 2€ à sa charge, ce qui limite l'impact sur la trésorerie des clubs. Par ailleurs, les tarifs des compétitions sont inchangés.

Le Président **CORPART** termine en évoquant certains points abordés en Conseil Fédéral. Je cite : « La transformation en numérique semble inéluctable, mais aussi voulue par les instances dirigeantes. »

En décodant, il s'agit principalement, sauf erreur ou incompréhension de ma part, de « jouer sans cartes », avec des smartphones et/ou des tablettes.

Si ces dispositions devaient voir le jour, outre la dépense inhérente à l'équipement des clubs, qui n'a pas été abordée, ce principe me déplaît personnellement, et je risquerais fort de trouver une autre occupation. En séance, j'ai cru comprendre que le Comité de Champagne n'était pas non plus trop favorable...

Suit une remise de médailles en faveur de :

- **Jean Pierre POTELETTE**
- **Nicole MENARD**

Les compétitions.

Toutes les dates sont disponibles dans l'agenda du Comité.

J'ai tout de même noté, et en ai parlé avec Minh, à qui je ne reproche évidemment rien, vu la complexité d'élaboration du calendrier, qu'en 2023, l'interclubs Division 4, une compétition à laquelle notre club aime bien participer, se tiendra à Châlons-en-Champagne. Pour nous, Reims est déjà assez éloigné... Nous verrons...

Le Directeur des compétitions, Minh, a présenté le nouveau principe des compétitions « Promotion ». Et je profiterais plus avant pendant l'AG, de la présence de Marc, pour lui donner la parole afin de développer ces nouvelles dispositions.

Rapport financier du trésorier, avis du vérificateur aux comptes, et budget prévisionnel :

Ces documents, remis en séance, sont disponibles pour celles et ceux qui voudraient les consulter auprès de notre trésorier.

Les différents rapports sont adoptés à l'unanimité.

En ce qui concerne notre club de **Villers-Cotterêts**, le rapport d'activité, ou « rapport moral » :

Sans surprise, la crise sanitaire, hélas non éteinte à ce jour, même si elle paraît moins funeste, n'a pas évité notre club. Nous restons en retrait de plus d'un tiers du nombre de licenciés par rapport à l'exercice 2019/2020. Signalons tout de même l'arrivée toute récente de 2 nouveaux membres, **Sally LEFEBVRE** et **Ishan MOOTI**. Bienvenue à eux.

Nous avons cependant pu, en 2021/2022, maintenir une activité disons « acceptable ». Avec l'aide de la direction de l'hôtel Bonanite, que nous remercions, quelques séances festives conclues soit par un apéritif, soit par un repas, voire même les 2, ont pu vous être proposées. Elles ont généralement été appréciées. Nous envisageons naturellement de tenir de nouveau ce genre de réjouissances prochainement, et pas plus tard que ce soir !

Contrairement à beaucoup d'autres clubs, nous n'avons financièrement, bien que l'exercice 2021/2022 soit légèrement déficitaire, que peu souffert, et ce pour diverses raisons, qui vous seront exposées par notre trésorier dans son rapport financier.

Ceci tient d'abord à la Municipalité de Villers-Cotterêts, que nous tenons à remercier pour la mise à disposition -gratuite- de la salle de la Maison du Parc pour nos séances du mardi, et pour l'usage, tout aussi gratuit une fois par an (sauf en 2020 et 2021, pour les raisons sanitaires que l'on sait), d'une salle municipale permettant la tenue de la « Coupe Alexandre DUMAS ».

Et à ce sujet, merci à tous de bien noter sur vos agendas respectifs la date du 5 mars 2023, qui devrait, si tout va bien, voir revenir le tournoi de Villers-Cotterêts. La salle pour la tenue de ce tournoi sera décidée lors d'une réunion avec la Mairie le 12 octobre. **Bernard FRENOY** y assistera.

Les compétitions et tournois spéciaux :

Voir plus haut en ce qui concerne les interclubs.

Le club de Villers-Cotterêts participe à la Coupe des Clubs. Les conditions ont légèrement évolué, le classement se fait sur 5 tournois et non plus 7. Tous les renseignements, modalités et dates de tenues sont sur le site du club.

Pour ce qui concerne les nouvelles dispositions de la série « Promotion », je donne la parole à Marc **NOEL**, qui va vous en détailler les modalités.

Comme tous les ans à pareille époque, nous sommes sollicités par le représentant régional de l'AFM afin de savoir quelles seraient nos intentions sur la tenue d'un tournoi dédié au Téléthon, évènement qui doit se dérouler début décembre.

Date prévisible : le vendredi 2 décembre.

Avis de l'assemblée : Favorable à l'unanimité.

Je vais donc prendre contact avec le responsable régional pour officialiser.

Il est bien entendu que la situation sanitaire du moment sera appréciée pour que la tenue de ces évènements, Coupe Alexandre Dumas et Téléthon soit effective.

Et dans le cadre de cette situation sanitaire :

La situation sanitaire et la pratique du bridge à Villers-Cotterêts :

La gestion de cette crise sanitaire est désormais connue, et éclairée par notre référent médical, **Florence RICHARD**, que je remercie beaucoup pour son aide précieuse.

Vous l'aurez tous constaté, des cas de Covid-19, généralement relativement bénins, apparaissent de loin en loin dans nos entourages, ou parmi les membres du club. Chaque fois, les dispositions et les avertissements nécessaires ont été déclenchés.

Si des adaptations se révélaient indispensables (Port du masque, retour des écrans transparents, etc...), qui iraient au-delà du simple respect des gestes barrières, elles seraient immédiatement mises en place. Naturellement, nous nous conformerions scrupuleusement aux consignes qui pourraient être émises, gouvernementales, préfectorales ou municipales, dans un sens restrictif, ce que personne ne souhaite évidemment.

Je tiens à remercier ici les membres du bureau du club -et aussi mon épouse, Anne, qui travaille régulièrement à trouver des partenaires de jeu aux joueurs isolés pour nos tournois de régularité-, pour leur implication et leur aide.

Bien entendu, les bridgeurs qui seraient intéressés par rejoindre notre équipe sont les bienvenus.

Les membres actuels du bureau :

- Monique **LANDRU-SERVOTTE**
- Eric **BETTENS**
- Bernard **FRENOY**
- Gérard **GEANTY**
- Jean-François **SAMIER**
- Yves **DESSALINES d'ORBIGNY**,

Sollicitent votre avis pour leur reconduction dans leurs tâches, et soumettent à votre approbation la candidature de **Pierre DENOIZE**, par ailleurs tout récent arbitre de club, qui rejoindrait ainsi le bureau.

(Vote) : Adopté à l'unanimité.

L'année dernière, nous nous étions dotés d'un terminal de paiement par carte bancaire sans contact. Comme vous l'avez constaté, cette facilité n'a pas duré bien longtemps, vu que nous avons été proprement éjectés de ce dispositif par le fournisseur, pour des raisons que je qualifierais de « fumeuses ». Gérard pourra éventuellement vous en dire un mot, à la suite de son rapport financier.

Enfin, le bureau de votre club a décidé de proposer à l'approbation de l'AG le gel des tarifs appliqués depuis plusieurs années, à savoir :

- Tarif licence : 50€.
- Cotisation membre extérieur : 20€.
- Droits de table : 2,50€.

Avis de l'assemblée : Adopté à l'unanimité.

Vos cotisations seront reçues par **Gérard GEANTY** juste après l'AG

Questions diverses :

Eric **BETTENS**, Directeur des compétitions de notre club, hélas excusé ce jour pour cause de contamination familiale, me charge de vous rappeler de consulter fréquemment le site du club, très facilement consultable sur le net en tapant simplement sur votre moteur de recherche « Bridge Villers-Cotterêts », par exemple.

Le site contient de multiples informations, dont les différentes publications du Comité, de votre club, les résultats, la possibilité fortement recommandée, de vous inscrire aux tournois de régularité, etc. etc...

Evolution de notre système de paiement à la table des droits de table. Une réunion de bureau prochaine va étudier un nouveau mode opératoire par paiement anticipé groupé pour 8 ou 10 séances.

Vote sur le rapport moral : Adopté à l'unanimité.

La parole est donnée à notre trésorier **Gérard GEANTY**, et au vérificateur aux comptes, **Florence RICHARD**.

Rapport financier et bilan comptable en annexe, ainsi que les conclusions du vérificateur aux comptes :

Vote : Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 19h00.